

À VOUS LA RÉGION



# CINÉMA AUDIO VISUEL



**1<sup>re</sup> Région pour le soutien  
à la production et à la création**

 **île de France**

**TERRE DE  
CULTURE**

# FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL

Avec plus de 1 200 films soutenus, de l'écriture à la diffusion, et un budget de plus de 20 millions d'euros, la Région Île-de-France est la première collectivité territoriale française pour l'aide au cinéma et à l'audiovisuel.

Dotée de décors exceptionnels, d'infrastructures de qualité, d'artistes, de professionnels et de savoir-faire techniques et technologiques mondialement reconnus, l'Île-de-France présente des atouts incomparables pour l'industrie cinématographique.

Afin de valoriser ces compétences et ces richesses, alors même que le crédit d'impôt international a redonné à la France un bon niveau de compétitivité, la Région Île-de-France mène depuis deux ans une politique dynamique et attractive pour les projets cinématographiques et audiovisuels, qu'ils soient français ou internationaux. Conçue avec les professionnels, elle s'appuie notamment sur trois dispositifs destinés à soutenir et valoriser la création et la production.

Calendriers, informations, dossiers de candidatures :

[www.iledefrance.fr/aides-cinema](http://www.iledefrance.fr/aides-cinema)

## Aide à la production, sélective et remboursable,

visant à soutenir la diversité de la création et à créer un effet structurant sur le secteur cinématographique et audiovisuel en Île-de-France.

### BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production de l'Union européenne ou producteur exécutif français pour les productions extra européennes.

### NATURE DE L'AIDE

Aide financière remboursable. L'aide est définie en fonction du budget global du film et des dépenses réalisées en Île-de-France.

- Long métrage de fiction et d'animation : jusqu'à 600 000 €
- Œuvre TV et Web de fiction et d'animation : jusqu'à 500 000 €
- Documentaire de création : jusqu'à 100 000 €

Ces aides peuvent être, sous conditions, éligibles en sus à une bonification (entre 25 000 € et 100 000 €) pour pratiques ou technologies innovantes ou dépenses de fabrication exceptionnelles.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif est ouvert :

- aux longs métrages cinéma (60 min minimum) documentaire, de fiction ou d'animation ;
- aux œuvres audiovisuelles de plus de 60 min, de fiction, d'animation et documentaires ainsi qu'aux séries de fiction et d'animation pour le Web.

Les projets candidats doivent dépenser 50 % du budget en Île-de-France.

Les fictions doivent en plus être tournées au minimum à 50 % en Île-de-France (pour les productions internationales et certaines coproductions européennes il est demandé 40 % du temps de tournage).

### SÉLECTION

Les comités de lecture Cinéma (organisés en trois collèges) et Télévision – composés de professionnels du secteur et d'élus de la Région – se réunissent 4 fois par an et rendent un avis sur la base du scénario et des informations artistiques, économiques, techniques et financières.

**Les demandes d'aides doivent être déposées en ligne sur le site de la Région avant le 1<sup>er</sup> jour de tournage.**

 **Myriam Gast (cinéma)**  
Tel. : +33 1 53 85 72 78  
[myriam.gast@iledefrance.fr](mailto:myriam.gast@iledefrance.fr)

 **Méline Thomann-Fox (télévision)**  
Tel. : +33 1 53 85 72 20  
[melaine.thomann-fox@iledefrance.fr](mailto:melaine.thomann-fox@iledefrance.fr)

 **Région Île-de-France**  
Service cinéma & audiovisuel  
2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen  
Chef de service : Sébastien Colin  
Tel. : +33 1 53 85 58 81  
[sebastien.colin@iledefrance.fr](mailto:sebastien.colin@iledefrance.fr)

# AIDE ADRES REALISATION

## Soutien aux œuvres cinématographiques

(de fiction, d'animation,  
documentaires, expérimentales)  
financièrement fragiles pour favoriser  
leur diffusion en salle de cinéma.

### 👍 BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production  
cinématographiques.

### 📄 NATURE DE L'AIDE

Subvention dont les montants sont les  
suivants :

- 55 000 € max pour un long  
métrage
- 20 000 € max pour un court  
métrage

### 📄 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le producteur doit présenter un  
premier montage image du film.

Les films présentés ne doivent pas être  
terminés et ne doivent pas avoir fait  
l'objet d'une diffusion. Ils doivent  
pouvoir justifier d'un déficit de  
financement avéré au vu du coût du  
film et des financements obtenus.

Les films candidats ne doivent pas  
dépasser certains plafonds de  
financement acquis : 1 500 000 €  
pour les longs métrages (tous  
financements hors apport du  
producteur) et 60 000 € pour les  
courts métrages (financements publics  
et télévisuels uniquement).  
Les montants d'aide sont attribués en  
tenant compte des dépenses restant à  
réaliser à compter de la demande et  
incluant la fabrication d'un support  
d'exploitation pour la salle de cinéma  
(support DCP 2K minimum).

### 👁️ SÉLECTION

Cinq sessions par an. Deux  
commissions de visionnage  
spécialisées (long-métrage et  
court-métrage) – composées à parité  
de professionnels du secteur et d'élus  
de la Région – rendent un avis après  
visionnage de l'œuvre.

Les demandes d'aides doivent être  
déposées en ligne sur le site de la  
Région.

📍 **Elsa Cohen (cinéma)**  
Tel. : +33 1 53 85 62 87  
elsa.cohen@iledefrance.fr

# AIDE A L'ÉCRITURE DE SCENARIO

## Aide financière pour l'écriture de scénario

et la mise en œuvre d'ateliers-  
rencontres avec le public francilien  
autour de la création cinématographique  
au sein d'un lycée ou d'une structure  
d'accueil située en Île-de-France.

### 👍 BÉNÉFICIAIRES

Le projet doit être présenté par un  
auteur, débutant ou confirmé, français  
ou étranger.

### 📄 NATURE DE L'AIDE

- La bourse pour l'auteur est calculée  
selon la nature du projet : de 8 000  
€ à 18 000 €.
- Un accompagnement individualisé  
par un scénariste consultant pour les  
auteurs débutants.
- Une préparation à des séances de  
pitch en vue de rencontres avec des  
producteurs, réalisateurs et  
diffuseurs.

### 📄 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'auteur doit présenter un projet de  
scénario en début d'écriture sous la  
forme d'un synopsis de 10 pages  
maximum.

Les projets éligibles sont des projets  
de scénarios cinématographiques ou  
audiovisuels (d'une durée minimum de  
10 min pour les auteurs débutants et  
de 60 min pour les auteurs confirmés)  
appartenant aux genres suivants :  
fiction, animation, documentaire,  
œuvres multimédia

### 👁️ SÉLECTION

Trois sessions par an minimum.  
Deux comités de lecture (débutant et  
confirmé) composé à parité de  
professionnels du secteur et d'élus  
régionaux.



**CHAQUE ANNÉE,  
LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE,**

**SOUTIENT**

**35 scénaristes**  
dans leur projet d'écriture  
pour **0,5 M€**

**PARTICIPE**

à la production de

**> 40 longs-métrages**  
cinéma et

**> 30 œuvres**  
audiovisuelles  
pour **15,5 M€**

**FINANCE**

les travaux de finalisation

de **30 œuvres**, courts  
et longs-métrages pour  
**1 M€**

📍 **Marine Coatalem**  
Tel. : +33 1 53 85 56 71  
marine.coatalem@iledefrance.fr

# ACCUEIL DE TOURNAGES PROMOTION A L'INTERNATIONAL

## Commission du film d'Île-de-France

Pour compléter cette politique régionale, la Commission du film d'Île-de-France a vocation à conduire une démarche offensive en créant les meilleures conditions de valorisation du potentiel de la région et en lui donnant les moyens de renforcer sa présence sur le marché international.

La Commission du film met en place l'ensemble des outils nécessaires pour renforcer l'attractivité de la Région Île-de-France comme site de tournage et comme espace privilégié pour la production cinématographique et audiovisuelle.

### ACCUEILLIR

- Faciliter les tournages en Île-de-France et l'accès aux décors
- Sensibiliser le territoire et les gestionnaires de sites à l'accueil des tournages
- Recenser et proposer les ressources régionales
- Étudier les projets et aider à effectuer des repérages
- Orienter sur les possibilités de financements et de co-production offertes
- Informer sur les autorisations de tournage
- Aider à trouver les meilleures solutions d'accueil et de séjour dans la région
- Éditer des outils et guides pratiques pour faciliter les tournages

### PROMOUVOIR

- Identifier les projets en amont pour les inciter à venir en assurer la production et le tournage en Île-de-France
- Présence dans les principales manifestations professionnelles : salons, festivals...
- Faire découvrir à l'international toutes les richesses patrimoniales et naturelles de l'Île-de-France
- Organiser des événements de promotion et de mise en valeur d'une filière (effets visuels et création numérique)
- Encourager et favoriser la réduction de l'empreinte écologique des productions cinématographiques et audiovisuelles (EcoProd)



Informations : [www.idf-film.com](http://www.idf-film.com)  
Contact : [shootings@idf-film.com](mailto:shootings@idf-film.com)  
Tel. : +33 (0)1 56 88 12 88